

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 09/03/2022

LANCEMENT DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT CULTUREPRO 2022

Créé en 2015 à la suite des Assises de la jeune création, CulturePro a pour objectif d'accompagner les étudiants et les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur Culture dans leur insertion professionnelle et s'adresse aux 99 écoles de l'enseignement supérieur Culture dans les domaines de l'architecture, du patrimoine, des arts plastiques, du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel.

Seront retenus les projets qui ont pour objet un ou plusieurs des axes suivants :

- La mise en valeur des réalisations ou travaux des diplômés ;
- La mise en situation professionnelle ou des séminaires d'ouverture au monde professionnel ;
- Des activités, rencontres, contributions permettant aux étudiants et aux jeunes diplômés de se familiariser avec l'environnement professionnel, de développer leurs réseaux ;
- La mise en œuvre d'une démarche favorisant la création d'entreprise ou d'une formation à l'entrepreneuriat ;
- La mise en place d'un atelier, d'un incubateur, d'une pépinière ou d'un projet hybride.

Une enveloppe de 2,2 millions d'euros est allouée cette année au dispositif. Passé de 650 000 d'euros à 1,5 millions d'euros en 2021 en réponse aux conséquences de la crise sanitaire sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, le budget de cette opération est donc abondé, pour 2022, à hauteur de 700 000 euros supplémentaires.

Depuis 2015, 178 projets ont été sélectionnés pour un budget global de 4 318 400 euros.

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert jusqu'au 15 avril 2022 sur le portail des appels à projets : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/CulturePro-2022>.

Les projets seront co-instruits par les services déconcentrés (directions régionales des affaires culturelles et directions des affaires culturelles d'outre-mer) et services centraux du ministère de la Culture. Une attention particulière sera portée aux projets visant au développement des réseaux professionnels, en lien avec les collectivités territoriales, et aux projets qui prévoient une étude d'impact.

Les résultats seront communiqués en juin 2022.

Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information
et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr